



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 23 août 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 6

Absents : 11

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Marianne MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme Claude CLEYET-MARREL), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

M. DESCHIZEAUX, ouvre la séance à 18h30.

• PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 juillet 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR DU 29 août 2023

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023,
- b. Présentation du Forum Talents & Handicap,
 1. Désignation d'un nouveau membre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre,
 2. Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein du Conseil de la Vie Sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône,
 3. Modification du tableau des emplois à compter du 1er septembre 2023,
 4. Signature d'un avenant à la convention du projet éducatif territorial communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Académique de l'Ain et 5 communes,
 5. Voie bleue : signature d'un avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation avec VNF,
 6. Signature d'une convention de partenariat 2023-2024 avec l'AFOCG 01 pour la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro-alimentaire,
 7. Autorisation de signature et de dépôt du permis d'aménager modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône,
 8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, SMIDOM Veyle Saône – année 2022,

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

9. Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,
c. Divers,

• Forum Talents & Handicap

M. Pierre ROSET, Président de l'association Passerelle-en-Dombes, accompagné d'une bénévole, est venu présenter le Forum Talents & Handicap qui aura lieu samedi 7 octobre 2023 à Ambérieux-en-Dombes.

M. ROSET remercie pour l'accueil et l'aide financière apportée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre. Il explique que l'association existe depuis 12 ans pour accompagner les personnes en recherche d'emploi ou de stage, quel que soit leur âge, et a organisé un forum sur les métiers de l'armée en 2022.

Il présente plus spécifiquement le projet de forum 2023 « Talents & handicap » qui vise à sensibiliser sur le handicap, à travers l'implication de divers organismes et cible les entreprises qui recrutent et les organismes de formation. Le sujet de la mobilité sur le territoire sera abordé. Une conférence d'une championne olympique en fauteuil est organisée en matinée dans la salle polyvalente d'Ambérieux en Dombes. Toutes les communautés de communes partenaires ont écrit aux entreprises de leur territoire pour les mettre en relation. L'entreprise Doortal, située aux Echets, parraine le forum. A l'extérieur, diverses activités seront proposées avec, par exemple, les écoles de chiens d'aveugle, le permis de conduire adapté, des mini matchs de baskets. Cette journée festive autour du handicap est orientée vers le public cible qui est double : les personnes handicapées et les entreprises qui recrutent.

M. ROSET sollicite l'aide des communes afin de communiquer sur cet événement. Il remet aux représentants de chaque commune une bande dessinée en 2 exemplaires, précisant que des affiches et flyers seront envoyés par courrier et par mail par le biais de la communauté de communes (1 flyer tout public et 1 autre pour les scolaires). Il ajoute qu'une trentaine d'adhérents travaillent sur ce projet depuis 1 an et demi et que la seule chose qui n'est pas maîtrisée c'est le temps. Il indique que des actions de sensibilisation ont déjà été réalisées au lycée de Cibeins et qu'une rampe d'accès a été construite par 4 collègues et sera inaugurée à l'occasion du forum dans la salle polyvalente.

Jean-Claude DESCHIZEAUX félicite M. ROSET pour l'organisation exemplaire de ce forum et indique qu'il sera présent pour soutenir l'équipe.

Pour répondre à un questionnement, M. ROSET explique que l'association existe depuis 12 ans, travaille en partenariat avec plusieurs communes et accompagne des mairies qui souhaitent mettre en place la même structure pour accompagner les personnes en recherche d'emploi ou de stage. Il invite à consulter la communication de l'association sur leur site internet et un film youtube.

M. ROSET et son accompagnatrice quittent la salle vers 18h45.

• DELIBERATIONS ADOPTEES

N°2023/08/29/01 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2221-1 et suivants, notamment L2221-11 à L2221-14 ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 à L133-3-1 et L134-2 ;

Vu la délibération n°2017/01/24/02 du 24 janvier 2017 portant création d'une régie à autonomie financière et d'un conseil d'exploitation pour l'Office de Tourisme Val de Saône Centre ;

Vu la délibération n°2020/07/15/18 du 15 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal Val de Saône Centre sur le mandat 2020-2026,

Considérant la démission de Fabrice MATTEUCCI, membre du collège des personnes qualifiées et la candidature de Madame Lidia SEGARD, gérante des Jardins aquatiques à St-Didier-sur-Chalaronne,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 28 juin 2023,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la candidature de Madame Lidia SEGARD au sein du collège des personnes qualifiées,

DIT que la liste des membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal Val de Saône Centre sur le mandat 2020-2026 est désormais établie comme suit :

• Membres du collège des élus communautaires (7 personnes)	• Membres du collège des personnes qualifiées (6 personnes)
- Monsieur Jean-Michel LUX - Monsieur Jean-Pierre CHAMPION	- Monsieur Dominique MARTIN - Monsieur Jacques LOUPFOREST

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

- Madame Anne TURREL
- Madame Carole FAUVETTE
- Madame Patricia MAURY
- Madame Claude CLEYET-MARREL
- Monsieur Maurice VOISIN

- Madame Lidia SEGARD
- Madame Marie-Jeanne ALBAN
- Monsieur Hervé GRANDJEAN
- Monsieur Jean-Pierre MAILLARD

N°2023/08/29/02 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CENTRE HOSPITALIER AIN VAL DE SAONE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu les articles L.6143-5 et L.6143-6 et les articles R.6143-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu les articles D.311-3 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône, lors de sa réunion du 31 mai 2023, a souhaité proposer aux 2 communautés de communes correspondant à la zone d'attractivité de l'EHPAD (La Veyle et Val de Saône Centre) la désignation d'un représentant chacune, afin qu'il siège en tant que titulaire ou suppléant aux réunions du Conseil de la Vie Sociale, instance consultative qui rassemble les catégories de personnes composant l'EHPAD (résidents, familles, gestionnaire et représentants du personnel),

Après appel de candidature,

Mme Claude CLEYET-MARREL se porte candidate.

**Le Conseil communautaire,
Après avoir procédé au vote,**

DESIGNE Mme Claude CLEYET-MARREL pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du Conseil de la Vie Sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône.

N°2023/08/29/03– TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
VU la délibération n° 2023/06/27/01 du 27 juin 2023 fixant le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2023,

Monsieur le Président rappelle qu'un poste de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif au Service Petite Enfance à temps non complet 12 heures hebdomadaires a été créé en août 2022.

La répartition du temps de travail est fixée comme suit :

- 0,3 ETP de quotité obligatoire de personnel infirmier dans une crèche avec une capacité d'accueil entre 40 et 59 enfants,
- 0,03 ETP pour les missions de Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (obligation nouvelle issue du décret n° 2021-1131).

Il précise que l'agent doit disposer d'un diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier, et que dans le cas d'un diplôme d'Etat d'infirmier, il lui faut disposer en outre d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience similaire minimale de 3 ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier (conditions spécifiées pour le référent santé à 0,03 ETP par application de l'article R2324-39 du Code de la Santé Publique).

Il indique qu'à défaut de candidature de fonctionnaire, un agent a été recrutée sous CDD en août 2022 mais que celle-ci a démissionné après un an d'exercice évoquant la trop faible quotité horaire et la difficulté de pouvoir cumuler avec d'autres postes.

Il informe le conseil qu'aucune candidature n'a été reçue depuis que l'offre a été publiée en juin 2023. Enfin, il ajoute que d'autres pistes ont été évoquées, à savoir le rapprochement avec d'autres établissements pour mutualiser du personnel ou encore le rapprochement avec une personne qui effectue ces missions sous forme de vacations. Ces pistes n'ont pas abouti ou ont été écartées au regard du coût élevé.

Monsieur le Président conclut qu'au regard des difficultés de recrutement, de la nécessité confirmée par le Conseil départemental de l'Ain de respecter en toutes conditions la présence d'une Infirmière, des difficultés à remplacer les absences malgré le poste de volante et de la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), il propose de modifier l'emploi de Référent(e) Santé, Prévention et Accueil Inclusif en augmentant son temps de travail de 12 heures à 28 heures hebdomadaires comme suit :

- 0,3 ETP de quotité obligatoire de personnel infirmier dans une crèche avec une capacité d'accueil entre 40 et 59 enfants,
- 0,04 ETP pour les missions de Référent(e) Santé et Accueil Inclusif (obligation nouvelle issue du décret n° 2021-1131),

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 29 août 2023

3

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

- création de 0.46 ETP pour des missions d'accompagnement des assistantes d'accueil des enfants et de la direction.

Il précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (pour les recrutements actuels ou futurs), le poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement L332-8-2° du code général de la fonction publique « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ». En cas de recours à un agent contractuel de droit public, le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans avec obligation de republier l'offre à l'issue du premier renouvellement.

Vu l'avis favorable du bureau du 22 août 2023,

Mme PAGET demande si on a proposé à la personne d'évoluer vers un poste avec plus d'heures quand elle a exprimé sa volonté de démissionner. Jean-Claude DESCHIZEAUX répond que ce n'était pas possible car le poste à 28h n'existait pas et qu'il faut supprimer le poste à 12h avant de créer un nouveau poste.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de modification de :

- Suppression de l'emploi de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif à temps non complet 12 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales,
- Création d'un emploi de Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif à temps non complet 28 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales.

FIXE le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-dessous, à effet au 1^{er} septembre 2023 ;

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableau des emplois permanents à temps complet au 1^{er} septembre 2023			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1
Responsable de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	A3 ou B1
Chargé de mission mutualisation et proximité	1	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Responsable de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B1 ou C1
Assistant(e) de direction et chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administratif(ve) du Pôle Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant(e) administrative et comptable	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux	C1 ou B3
Assistant(e) de gestion administrative du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Attachés	B2 ou A4

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

des dossiers juridiques et contentieux		territoriaux	
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Directeur / Directrice du Pôle Technique	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux	A2 ou B1
Responsable adjoint(e) du Pôle Technique et responsable du service assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Bâtiments/Espaces extérieurs	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, Adjoints Techniques ou des Agents de maîtrise	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B2 ou C1
Chargé de mission PCAET	1	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou Techniciens territoriaux ou des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A4 ou B2
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 35h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance (suppression au 1 ^{er} octobre 2022)	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales ou des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RPE VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	9	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Service Petite Enfance	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet au 1^{er} septembre 2023

Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Animateur(rice) Référent(e) de la Maison	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou	A4 ou B3

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

France Services		des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 26h/semaine	ou C1
Animateur(rice) de la Maison France Services	1	Cadre d'emplois des Assistants territoriaux Socio-éducatifs ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 24h/semaine	A4 ou B3 ou C2
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	6	Cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 7h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RPE et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Référent(e) santé, prévention et accueil inclusif	1	Cadres d'emplois des Infirmiers de Soins Généraux Territoriaux, Infirmiers Territoriaux ou des Puéricultrices Territoriales 28h/semaine	A4 ou B2
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RPE SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

N°2023/08/29/04 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL COMMUNAUTAIRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA DIRECTION ACADEMIQUE DE L'AIN ET 5 COMMUNES AFIN QUE LE PEDT DEVIENNE INTERCOMMUNAL

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;
Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,
Vu la délibération n°2022/05/31/01 du 31 mai 2022 relative à la signature d'une convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Académique de l'Ain pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement VisioMômes,
Vu la proposition du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, sous autorité fonctionnelle de la Direction Académique de l'Ain, de modifier par avenant la convention du Projet Educatif Territorial communautaire afin qu'il devienne intercommunal,
Vu la volonté des élus communautaires de s'engager dans un renforcement de la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en tendant vers l'amélioration de la qualité du service rendu,
Vu le souhait des communes de Gamerans (délibération du 21 juillet 2023), Genouilleux (délibération du 2 mai 2023), Guéreins (délibération du 12 juillet 2023), Montmerle-sur-Saône (délibération du 12 juillet 2023) et Thoisse (délibération du 6 juillet 2023) de signer cet avenant à la convention du Projet Educatif Territorial communautaire afin qu'il devienne intercommunal,

Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge de la Commission Social et Vie Sportive, indique qu'il est nécessaire d'approuver la signature par le Président de l'avenant à la convention initiale du Projet Educatif Territorial communautaire afin qu'il devienne intercommunal, en partenariat avec les communes signataires,

Nathalie BISIGNANO précise que cet avenant à la convention d'une durée de deux années entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et sera reconduit tacitement pour une durée de trois ans pour tous les signataires.

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

Vu les présentations en Bureau Communautaire le 14/02/2023 et en commission Social et vie sportive le 15 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Social et Vie sportive du 24 août 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'avenant à la convention du Projet Éducatif Territorial communautaire, afin qu'il devienne intercommunal au 1^{er} septembre 2023 avec la CAF et la Direction Académique de l'Ain, en partenariat avec les communes signataires de Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône et Thoissey.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2023/08/29/05 – VOIE BLEUE : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AVEC VNF

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 à R. 2123-17,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de superposition d'affectation approuvée par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2019 et exécutoire depuis le 15 avril 2020,

La convention de superposition d'affectation signée avec Voies Navigables de France autorise un usage supplémentaire sur le domaine public fluvial, traduit l'accord des parties sur la mise en œuvre d'un itinéraire cyclable et organise et planifie les modalités techniques et financières de cette affectation.

Depuis l'automne 2021 plusieurs échanges et réunions de travail avec VNF ont porté sur le contenu de cette convention que VNF souhaite aligner sur celui de conventions passées avec d'autres territoires, comme très récemment avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. L'évolution du contenu porte notamment sur l'introduction de la notion de véloroute (« itinéraire véloroute » en lieu et place d'« itinéraire cyclable ») et la clarification de l'exercice du pouvoir de police.

Il est précisé par VNF que la validation du préfet sera sollicitée après approbation de l'avenant par le conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 décembre 2022 et du 11 juillet 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'avenant,

PRECISE que cet avenant entrera en vigueur à la signature des 2 parties.

N°2023/08/29/06 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2024 AVEC L'AFOCG 01 POUR LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION A L'AGRICULTURE LOCALE ET DE QUALITE ET A LA PRESERVATION DU PATRIMOINE AGRO-ALIMENTAIRE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la communauté de communes a mis en place en 2022-2023 des actions de sensibilisation auprès des scolaires du territoire sur l'agriculture et l'alimentation, via la signature d'une convention de partenariat avec l'AFOCG 01. Il rappelle que ces actions avaient été initiées dans le cadre de la coopération sur le Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) Dombes Val de Saône avec les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée.

Monsieur le Président envisage de déployer à nouveau ce programme de sensibilisation pour l'année scolaire 2023-2024 pour les écoles maternelles et élémentaires des communes du territoire qui ont manifesté leur intérêt (Francheleins, Illiat, Montceaux) ainsi que pour le centre de loisirs Visiomômes à Montceaux.

La participation financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre serait au maximum de 3 000 € TTC intégrant la part fixe et la part variable, cette dernière étant fonction du nombre et des types de prestations d'animation retenues.

VU le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2021 et notamment la fiche action n°13 « Maintenir une agriculture durable sur le territoire »,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2023,

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 29 août 2023

7

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 12 juillet 2023,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat 2023-2024 avec l'AFOCG 01 pour la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro-alimentaire,

APPROUVE la participation financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à l'AFOCG 01 d'un montant maximum de 3 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents associés à cette démarche.

N°2023/08/29/07 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 A MONTMERLE SUR SAONE

VU la délibération n°2021/12/14/07 du 14 décembre 2021 approuvant le projet et autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager du parc d'activité Extension Visionis 5,

VU la demande de Permis d'Aménager du parc d'activité Extension Visionis 5 déposée le 1^{er} février 2022,

VU l'arrêté de la commune de Montmerle-sur-Saône accordant le Permis d'Aménager du parc d'activité Extension Visionis 5 en date du 17 mars 2022,

VU la délibération n°2022/10/25/08 du 25 octobre 2022 fixant le prix de vente des lots du parc d'activité Extension Visionis 5 et d'une partie des parcelles du parc d'activité Visionis 5 à 55 € HT/m² viabilisé,

VU l'arrêté de la commune de Montmerle-sur-Saône d'autorisation de vente des lots avec différé des travaux de finition en date du 14 décembre 2022,

VU la délibération n°2023/01/31/18 du 31 janvier 2023 nommant "Impasse du Bois" la voie interne créée dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité Extension Visionis 5,

Considérant les modifications apportées sur l'emprise de la voirie (pose de bordures T2 et pose d'une bordure entre le lot n°2 et la placette de retournement), il convient de mettre en conformité les pièces du lotissement et de déposer un permis d'aménager modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5,

Vu l'information communiquée par mail aux membres de la Commission Economie-Voirie le 2 août 2023,

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer les pièces du dossier de permis d'aménager modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône et à déposer la demande au nom de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5 situé lieu-dit Le Peleux à Montmerle sur Saône, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5 ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement.

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager modificatif auprès du service urbanisme de la commune de Montmerle sur Saône.

N°2023/08/29/08 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – SMIDOM VEYLE SAONE ANNEE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-17-1 et D 2224-3,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (année 2022) adopté par le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (S.M.I.D.O.M.) Veyle Saône lors de sa séance du 30 juin 2023,

Communauté de Communes Val de Saône Centre – 29 août 2023

8

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

Monsieur Paul FERRÉ, conseiller communautaire et Président du SMIDOM, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMIDOM Veyle Saône pour l'année 2022.

De nombreux points de vue ont été échangés sur les points d'apport et colonnes OMR selon les communes, sur la collecte en porte à porte (dispositif qui se révèle plus coûteux comme cela est attesté sur le territoire de la Dombes). Renaud DUMAY invite à faire le bilan carbone de toutes les solutions. M. FERRE indique que la collecte en porte à porte n'est pas prévue et qu'un changement de structure entraînerait une augmentation de charges.

Renaud DUMAY salue l'initiative du SMIDOM relative à l'enquête sur le tri du papier dans les administrations, car il se rend compte que le papier trié dans les bureaux part ensuite dans la poubelle à ordures ménagères, ce qui est illogique. M. FERRE précise qu'il s'agit d'une action du PLPDMA et que l'audit réalisé auprès des collectivités permettra de réfléchir à ce qui pourrait être fait. Jean-Michel LUX explique qu'un service de collecte du papier existait sur le territoire du SMICTOM. M. FERRE indique qu'une tentative avait également été faite sur le territoire du SMIDOM.

Le Conseil communautaire,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022 du SMIDOM Veyle Saône,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2023/08/29/09 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/53 – Conventions de formation professionnelle avec UDSP de l'Ain

Considérant le besoin en formation continue en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 des agents de VisioCrèche, de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" et des Relais Petite Enfance VisioRelais et SaôneRelais,

Vu les propositions de conventions de formation professionnelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP) de l'Ain,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1 :

Il est décidé de signer deux conventions de formation professionnelle avec l'UDSP de l'Ain pour permettre la formation continue en Prévention et Secours Civiques de niveau 1 de 10 agents de VisioCrèche d'une part, de 4 agents de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison", 4 agents de VisioCrèche et les 2 animatrices des Relais Petite Enfance VisioRelais et SaôneRelais d'autre part, le 21 août 2023 de 9h à 12h.

Article 2 :

Il est précisé que cette formation d'une durée d'une demi-journée pour chaque session, soit 6 heures au total, sera réalisée pour un montant total de 540 € TTC.

N°2023/54 – Marché Subséquent n°2 (opération Rue de l'Industrie à Montmerle/Saône) – Accord cadre relatif aux travaux d'aménagement pour la réalisation d'un cheminement modes doux

Vu la délibération n°2022/03/29/49 du conseil communautaire du 29 mars 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre mixte avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à des travaux d'aménagement pour la réalisation d'un cheminement modes doux, avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST.

Vu l'avis favorable de la commission économie du 18 janvier 2023 validant l'inscription de l'opération au budget 2023

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché subséquent n°2 est signé, pour notification à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est, concernant la réalisation d'un cheminement modes doux Rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 05/04/2022 et suivant les prix unitaires détaillés au BPU « après négo » remis avec l'offre.

Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 350 000 € HT.

Le quantitatif des travaux à exécuter sera confirmé par l'émission de Bons de commandes – Ordres de Services.

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble des bons de commande et marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 800 000 € HT.

Le montant cumulé des prestations (travaux) confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°2, s'élève à ce jour à 642 527,20 € H.T. (d'après les BC du MS 1 et le DQE du MS 2).

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :

N°2023/55 – Marché Subséquent n°3 – transport des élèves de 9 écoles primaires (secteur Sud) à destination du Jardin des Sports à MONTCEAUX - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 29 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché subséquent n°3 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 9 écoles primaires (secteur Sud) à destination du **Jardin des Sports** à MONTCEAUX, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Jardin des Sports, année 2023-2024, complété le 28 juillet 2023 (élaboration du MS n°3).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2023-2024, avec un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 11 septembre 2023 au 12 avril 2024), s'élève à environ 34 735,43 € HT.

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°3 du lot 1, s'élève à ce jour à **77 674,82 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

N°2023/56 – Marché Subséquent n°4 – transport des élèves d'écoles primaires (secteur Nord) à destination du Gymnase à THOISSEY - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 29 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er}:

Un marché subséquent n°4 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2023-2024, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 2 écoles primaires (secteur Nord) à destination du **Gymnase à THOISSEY**, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Gymnase à THOISSEY, année 2023-2024, complété le 28 juillet 2023 (élaboration du MS n°4).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2023-2024, avec le transport de 1 à 2 écoles suivant les périodes et un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 11 septembre 2023 au 12 avril 2024), s'élève à environ 8 548,46 € HT.

Article 2:

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°4 du lot 1, s'élève à ce jour à **86 223,28 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

• INFORMATIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

-Denis SAUJOT informe que les horaires de France Services vont changer à partir du 4 septembre, précisant que l'information a été envoyée ce jour dans les communes. Il ajoute que la France Services sera présente à la foire aux chevaux le samedi 9 septembre matin avec un stand place du marché.

-Jean-Pierre CHAMPION rappelle que la prochaine commission accessibilité aura lieu le 12 septembre et que la date de la commission bâtiment sera fixée prochainement. Il indique que le plateau sportif a été utilisé par les enfants de l'ALSH pendant les vacances, que les travaux dans le gymnase de Thoissey sont terminés, ainsi que le passage en LED de divers équipements. Il explique qu'un sinistre a été déclaré dans la salle du conseil communautaire concernant la chute de grêle sur la toiture ayant eu pour incidence des infiltrations dans le bâtiment et une mauvaise odeur persistante à cause de l'humidité dans les panneaux isolant en laine de verre. Jean-Claude DESCHIZEAUX ajoute qu'au Jardin des sports, une entreprise est en train de colmater des trous dans la toiture qui a également été endommagée par la grêle. M. Jean-Pierre CHAMPION ajoute que les sanitaires ont été posés sur l'aire d'étape de la V50 à Thoissey et que le 24/08 une mini tempête sur le secteur nord a eu un impact catastrophique sur la véloroute, qui est devenue une forêt. Jean-Claude DESCHIZEAUX indique que VNF a dégagé la véloroute et IDVERDE va être sollicité pour enlever les branchages. Il faudra aussi

vérifier si des arbres, restés sur pied, n'ont pas été fragilisés par la tempête. Pour Jean-Michel LUX la règle c'est que c'est au propriétaire d'enlever les arbres. Jean-Claude DESCHIZEAUX rappelle que la CCVSC a en charge les francs bords sur une distance de quelques mètres. Monique THIVOLLE indique qu'un arbre est tombé sur une table de pique-nique à Peyzieux-sur-Saône, mais sans l'endommager selon M. COTTET. Jean-Claude DESCHIZEAUX indique que la catastrophe naturelle n'est pas reconnue pour cet événement.

-Renaud DUMAY indique que la prochaine réunion de la commission Economie est fixée au 13 septembre à 18h30. Il indique que la réunion de chantier pour le démarrage de l'opération rue de l'industrie a eu lieu. Jean-Claude DESCHIZEAUX indique qu'une intervention fibre est prévu sur la rue qui pourrait retarder les travaux. M. ALBAN indique que M. CONTET a vu avec Guillaume DUMOULIN et précise que la commune va prendre en charge la pose des jonolènes. M. DUMAY ajoute que l'analyse des offres pour la requalification des trottoirs de Chaleins et le passage en LED du parc de St Didier est en cours.

-Monique THIVOLLE explique que la prochaine commission Aménagement aura lieu le 18 septembre et qu'une proposition de date a été envoyée dans les communes pour la réunion de bilan du service ADS.

-Jean-Michel LUX indique que la prochaine commission Environnement est fixée au 21 septembre à 18h. Il invite les membres de l'assemblée à utiliser framadate, dispositif français, plutôt que doodle, qui est un outil de google, pour réaliser des sondages.

-Nathalie BISIGNANO explique que la réunion de commission Social et vie sportive du 24 août a été maintenue et que le calendrier des commissions est bouleversé jusqu'à la fin de l'année. Elle indique qu'en raison de l'absence d'Emmanuel SANCHEZ pour une longue maladie, au moins pour 3 mois, un report de quelques dossiers dont il est en charge a été décidé (CTG, COPIL Petite Enfance) et l'annulation de l'inauguration du plateau sportif qui était prévue en octobre. La commission a donné un accord de principe pour une animation sur le Relais Petite Enfance de Saint-Didier-sur-Chalaronne. Elle explique que la commission a également évoqué les premières intrusions sur le plateau sportif. Elle remercie Corinne DELORME de prendre en charge une partie des dossiers d'Emmanuel SANCHEZ et d'avoir préparé une affichette pour le plateau sportif. Jean-Claude DESCHIZEAUX ajoute que la gestion du personnel n'attend pas et qu'il s'agit d'une charge importante.

-Thierry MICHAL indique que la prochaine commission Assainissement aura lieu le 30 août et que le RPQS sera présenté au prochain conseil communautaire. Il ajoute qu'une nouvelle opération est lancée pour la station pneumatique de Peyzieux-sur-Saône et que les canalisations sont presque terminées.

-Philippe PROST indique que des fissures avaient été constatées sur la véloroute sur le secteur entre Montmerle-sur-Saône et Guéreins et demande si un diagnostic a été posé. Jean-Pierre CHAMPION indique qu'il n'a pas encore eu le retour de Guillaume DUMOULIN.

-Concernant la réunion du 3 octobre sur les arrêtés de police sur la véloroute, Mme Claude CLEYET-MARREL indique qu'elle sera représentée par Jacques MARAILLAC car elle a une réunion avec l'EPF de l'Ain.

-Renaud DUMAY informe l'assemblée qu'une audience a été fixée au tribunal pour les constructions illégales des gens du voyage sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne. M. Thierry MICHAL souhaiterait avoir des informations sur les démarches à réaliser car il a également des constructions illégales et ne sait pas comment gérer le dossier.

-Jean-Claude DESCHIZEAUX rappelle que le Tour de l'Avenir a lieu le lendemain matin, tous les conseillers sont invités à venir au complexe sportif Actisport, par la rue Joseph Berlioz (pas d'accès possible par Thoissey).

Fin de la séance du conseil communautaire à 19h55.

Prochain conseil communautaire : 26 septembre 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

FEUILLET DE CLOTURE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 août 2023

Liste des membres présents : feuille d'émargement ci-annexée

Liste des délibérations prises avec leur numéro d'ordre :

N°2023/08/29/01 – Désignation d'un nouveau membre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre,

N°2023/08/29/02 – Représentation de la Communauté de Communes VAL DE SAONE CENTRE au sein du Conseil de la Vie Sociale du centre hospitalier Ain Val de Saône,

N°2023/08/29/03 – Modification du tableau des emplois à compter du 1er septembre 2023,

N°2023/08/29/04 – Signature d'un avenant à la convention du projet éducatif territorial communautaire avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Académique de l'Ain et 5 communes afin que le PEDT devienne intercommunal,

N°2023/08/29/05 – Voie bleue : signature d'un avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation avec VNF,

N°2023/08/29/06 – Convention de partenariat 2023-2024 avec l'AFOCG 01 pour la sensibilisation et l'éducation à l'agriculture locale et de qualité et à la préservation du patrimoine agro-alimentaire,

N°2023/08/29/07 – Autorisation de signature et de dépôt du permis d'aménager modificatif du parc d'activité Extension Visionis 5 à Montmerle sur Saône,

N°2023/08/29/08 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – SMIDOM VEYLE SAONE - Année 2022,

N°2023/08/29/09 – Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Signature du Président et du secrétaire de séance :

Président	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Jean-Claude DESCHIZEAUX		Fabienne GIMARET	

Paraphes du Président et de la secrétaire de séance :